

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2023/07/03/2

portant sur

### L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEE A LA FONDATION SOPHIA ANTIPOLIS PAR LA CCINCA POUR L'ANNEE 2023

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 3 juillet 2023*

## PARTICIPANTS

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur **Jean-Marc BOUVET** Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Eric, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

**38 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.**

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, LABAT André, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, **Membres Associés**



Mesdames et Messieurs, CAMY César, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAPIERRE Nathalie, MESSIKA Cyril, PUY Michel, **Conseillers Techniques**

---

## EXCUSÉS

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames GASTAUD Fabienne – Vice-Président, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BERTELOOT Nathalie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, GAMON Christophe, JASSET Marc, LAYLY Eric, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARIN Christophe, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Madame et Messieurs, ALUNNI Max, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GOLDNADEL Franck, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, **Membres Associés,**

Messieurs DELHOMME Christian, LEVI Jean-Pierre, PLUMION Nicolas, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

---

## ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs ALZINA Claude, DUPHIL Thierry, MOLINES Gérard, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNIO Pierre, BALICCO Laurent, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, FLORENCE Patrick, GIBAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MOURET Bernard, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**



## VUS

- ▶ Les articles R.712-7, R.712-8 et R.712-34 du Code de commerce ;
- ▶ La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- ▶ Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;
- ▶ L'article 126 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur et son Annexe 16 (Règlement d'attribution des subventions de la CCI NCA aux associations) ;
- ▶ L'Avis du Bureau de la CCINCA en date du 26 juin 2023 ;
- ▶ L'engagement de déport de M. Sylvain ROUGET, conseiller technique et membre de l'Assemblée Générale de la CCINCA et par ailleurs Directeur Business Development de la Fondation Sophia-Antipolis, en date du 3 juillet 2022 ;

## CONTEXTE

La Fondation Sophia Antipolis conduit des missions stratégiques et opérationnelles en France et à l'international, en faveur du développement et du rayonnement de la technopole sur les plans économique, scientifique et sociétal.

Depuis début 2023, elle est engagée dans une nouvelle dynamique pour renforcer et développer l'attractivité et le rayonnement de Sophia Antipolis.

Le conseil d'administration de la Fondation Sophia Antipolis a validé sa feuille de route le 31 mai 2023.

**La Fondation Sophia Antipolis déploiera un programme d'actions articulé autour des 4 enjeux suivants :**

- ▶ Enjeu 1 : La promotion de la marque
- ▶ Enjeu 2 : Le déploiement des relations internationales
- ▶ Enjeu 3 : L'accompagnement des entreprises exogènes et endogènes
- ▶ Enjeu 4 : Le mécénat

**La CCI est sollicitée pour contribuer financièrement au déploiement des actions de la Fondation Sophia Antipolis d'intérêt général en faveur du développement économique local.**

## Plan d'actions et missions 2023

### Marchés et cibles prioritaires

- IA
- Véhicule intelligent et mobilité
- Cybersécurité
- Microélectronique et IoT
- Fintech
- Santé /Biotech
- Bluetech/yachting
- Cleantech
- Design / conception



MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
<b>BUREAUX BUSINESS FRANCE</b>							
<b>ROAD SHOW</b>							
<b>ECOMOTION ISRAEL</b> Salon sur les nouvelles mobilités Tel Aviv, du 20 au 26/05	<b>LE BOURGET PARIS</b> 19 au 25 juin  <b>VIVATECHNOLOGY</b> Salon tech <b>PARIS</b> [ROADSHOW SUD – 12 & 13/06] du 14 au 17/06	<b>MISSION BF</b> New york et Montréal Du 2 au 7 juillet  <b>MISSION BF</b> UK 13 et 14 juillet Mission french space days	<b>RENCONTRES ECONOMIQUES D'AIX</b> « Vivre dans un monde de ressources rares » Aix-en-Provence, du 7 au 9/07  <b>E SANTE université</b>	<b>SEMICON TAIWAN</b> Salon sur les semiconducteurs du 6 au 8/09  <b>ALL IN / Collision MONTREAL</b> Salon IA et applications  <b>CONGRES MONDIAL IASP LUXEMBOURG</b> Du 12 au 15/09  <b>SIDO</b> Lyon 20 et 21 septembre	<b>UKSPA (UK science park association)</b> Autumn Conference In UK. (tbd)  <b>HELLO TOMORROW</b> Paris  <b>MISSION BF</b> Pays nordiques et zone rhénane	<b>WEBSUMMIT LISBON</b> Salon multi-filières 13 au 16 nov  <b>COSMOPROF HONG KONG</b> 14 au 18 nov Nutricosmeto Santé  <b>MEDICA Allemagne</b> 13 au 16 nov Santé / medtech  <b>SOPHIA SUMMIT SOPHIA ANTIPOLIS</b> 22 au 24 nov IA & more	<b>SIDO PARIS</b> 7 au 12 dec Salon IT / cyber  <b>SIMI PARIS</b> 12 au 14 déc Salon Immobilier

## Budget 2023

Le Conseil d'Administration de la Fondation Sophia Antipolis du 31 mai 2023 a approuvé la feuille de route de l'année 2023 et a établi son budget de fonctionnement annuel à hauteur de **1 044 000 €** pour financer ses différentes actions.

La Fondation Sophia Antipolis a sollicité ses partenaires (le SYMISA, la CCI, et des entreprises privées dans le cadre du mécénat) pour contribuer financièrement au déploiement de sa feuille de route.

**La demande de subvention adressée à la CCINCA par formulaire en date 19 juin 2023 est relative au versement d'une subvention de 60 000 euros pour l'année 2023.**

## CONSIDERANT

- ▶ Le contexte ci-dessus exposé ;
- ▶ Que la Fondation Sophia Antipolis a une mission d'intérêt général en faveur du développement économique local ;
- ▶ Que son plan d'action et ses missions sont de renforcer et développer l'attractivité et le rayonnement de Sophia Antipolis sur le plan économique, scientifique et sociétal ;
- ▶ Que les crédits sont inscrits au budget de la Fondation ;
- ▶ Que les conditions et les modalités de l'engagement financier annuel de la CCI NCA en faveur de La Fondation Sophia Antipolis seront reprises dans un contrat d'objectifs à signer avec la Fondation qui aura pour ligne directrice : d'une part, de soutenir le développement économique et scientifique de Sophia Antipolis et, d'autre part, de valoriser la marque Sophia Antipolis ;
- ▶ Que la demande de subvention de l'association fera l'objet d'une instruction par les services de la CCI NCA conformément au Règlement d'attribution des subventions aux associations (Annexe 16 du Règlement intérieur) avant son examen par l'Assemblée Générale ;
- ▶ Que le Bureau a émis un avis favorable au versement de cette subvention lors de sa séance du 26 juin 2023 ;
- ▶ Que Monsieur Sylvain ROUGET, conseiller technique pour la mandature 2021-2026 est également Directeur Business Development, et qu'il ne pourra pas prendre part aux débats lors de cette délibération. En outre, que la prochaine Commission de Prévention des Conflits d'intérêts se prononcera sur l'absence de conflit d'intérêts potentiel ou apparent lors de la décision d'attribution de cette subvention, au regard de la situation de Monsieur Sylvain ROUGET ;



- ▶ Que la présente délibération est sollicitée sous réserve de l'émission d'un Avis favorable de la Commission de Prévention des Conflits d'intérêts et que dans l'hypothèse d'un avis défavorable, les membres de l'Assemblée Générale seront à nouveau sollicités pour se prononcer sur cette demande de subvention ;
- ▶ Que dans tous les cas, la délibération de l'Assemblée Générale sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle avant son exécution, en application du code de commerce.

### **LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDENT À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

- ▶ **D'APPROUVER** le versement à la Fondation Sophia Antipolis d'une subvention d'un montant total maximal de 60 000 euros pour l'année 2023 ;
- ▶ **D'AUTORISER** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur, ou toute personne dûment habilitée, à signer la convention d'objectifs visant à formaliser l'octroi de cette subvention de 60 000 euros pour l'année 2023.
- ▶ **DE CHARGER** les services de la CCI Nice Côte d'Azur d'exercer à l'issue de la convention le contrôle permettant de vérifier la destination et les montants des fonds utilisés pour son plan d'actions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 63** **Nombre de départs 0**  
**Nombre de participants au vote : 38** (*quorum : 32, atteint*)  
**Nombre de votes exprimés : 36**

**Abstention : 2** **Contre : 0** **Pour : 36**

Nice, le 3 juillet 2023

Le Secrétaire



Anne LECHACZYNSKI



Le Président



Jean-Pierre SAVARINO